

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2026

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-six, le 29 janvier à 20h, le conseil municipal de la commune de Vieillevigne, dûment convoqué le 23 janvier 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Nelly SORIN, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

PRÉSENTS : Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Catherine BROCHARD, Martial RICHARD, Alain BOUCHER, Marie-Françoise VALIN, Sophie PACÉ, Julien LESCASSE, Myriam VERDIÉ, Solène GODARD, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Nicolas GILLIER, Bruno JAUNET, Adrien REMAUD, Isabelle CHANTRY, Germaine BOSSIS, Hubert POGU, Fabienne RABILLER, André LEBRETON, Marie-Reine LANGLOIS, Évelyne RAULET, Joël PHELIPPON.

ABSENTS ET EXCUSÉS : Agnès MARTIN-HERBOUILLER qui donne pouvoir à Myriam VERDIÉ, Sylvain MOULET qui donne pouvoir à Joël PHELIPPON.

En présence de Madame Flavie HERPIN, Directrice Générale des Services et Madame Sandrine CORBINEAU, référente financière et comptable.

Madame le MAIRE constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Madame le MAIRE donne lecture aux pouvoirs.

Monsieur Adrien REMAUD est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 11 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité sans observation.

Madame le Maire précise que, dans le procès-verbal du 11 décembre, il avait été question du coût d'acquisition par la commune des parcelles dorénavant vendues à PODELIHA. La commune a acheté plusieurs parcelles appartenant à des particuliers et au département de Loire-Atlantique pour un coût total de 106 983,64€. Sur le coût total, l'ensemble des parcelles n'a pas été entièrement rétrocédé à PODELIHA. En conséquence, le coût d'acquisition des parcelles seules revendues à PODELIHA est de 68 436,60€. A cela, il doit être déduit la subvention versée par le département puisque cette acquisition a pour vocation de construire des logements à caractère social. Ainsi, le montant de la subvention s'élève à 47 762€ auquel s'ajoute la vente des terrains à PODELIHA, d'un montant de 42 827,40€ soit un total de 90 589,40€ de recettes pour la commune. L'opération est déficitaire si l'on compare au coût total de l'acquisition. Toutefois, l'opération est bénéficiaire si l'on considère les parcelles seules vendues à PODELIHA.

André LEBRETON demande quelle superficie représentent ces parcelles.

Madame le MAIRE répond qu'environ 2 500m² sont dédiés pour la construction des logements par PODELIHA. L'ensemble des parcelles totalise une superficie d'environ 8 500m².

1. Débat d'orientation budgétaire 2026

Madame le MAIRE présente le Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 et ouvre le débat autour de ce document.

Madame le MAIRE commence par saluer le travail de l'ensemble des services en tenant compte du temps restreint pour la préparation budgétaire ainsi que l'implication de tous les services.

Elle ajoute une particularité de lecture suite à la modification du plan comptable avec la nouvelle nomenclature M57, la comparaison entre certaines lignes budgétaires peut être modifiée voire faussée car les imputations sont différentes.

PARTIE 1 : Rétrospective du budget principal

Madame le MAIRE présente les principaux agrégats financiers de l'exercice budgétaire 2025 et en partage quelques remarques :

- Évolution des recettes de fonctionnement +2.45% entre 2024 et 2025.
- Évolution des charges de fonctionnement de +3.68% entre 2024 et 2025.
- Effet ciseau entre les recettes qui augmentent moins vite que les dépenses, même constat dans toutes les collectivités.
- Épargne brute de 703 775€ : fourchette définie comme importante à maintenir pour permettre à la collectivité d'investir.
- Remboursement du capital de la dette : augmente en 2025. Cela s'explique par plusieurs emprunts contractés par la commune à annuité constante, c'est-à-dire que le capital augmente chaque année pendant que les intérêts baissent. Tandis que les nouveaux emprunts sont à capital constant c'est-à-dire que le capital remboursé est constant chaque année et les intérêts baissent.
- Dépenses investissement : importants investissements en 2022 puis niveau d'investissement régulier avant une nouvelle année riche d'investissements en 2025 avec la crèche et l'extension de la maison de santé.
- Fonds de roulement négatif, ce qui est normal puisque les subventions n'ont pas été perçues pour les deux projets majeurs d'investissement. Il va se reconstituer en 2026 après perception des subventions.
- Si la commune consacrait l'intégralité de sa CAF brute à rembourser le capital, il lui faudrait 7.34 années pour la rembourser en totalité. Ce seuil devient critique à partir de 9 années.
- Taux d'épargne brute supérieur à 15%, ce qui est favorable.

Evolution des produits et charges de fonctionnement

Recettes réelles de fonctionnement

Madame le MAIRE explique ce que contiennent les différents chapitres budgétaires :

70 : Recettes liées à l'utilisation des différents services tels que la restauration scolaire, l'accueil périscolaire, la halte-garderie ou encore les droits de place et de stationnement.

73 : Recettes issues de la fiscalité et l'attribution de compensation perçue par l'agglomération issue des charges transférées.

74 : Dotation Globale de Fonctionnement, malgré son gel depuis plusieurs années, Vieilleville perçoit la Dotation de Solidarité Rurale qui est plus dynamique. Dans ce chapitre, la commune perçoit également le FCTVA sur les dépenses de fonctionnement.

75 : Recettes issues des locations de salles et la perception de différents loyers.

77 : Acceptation d'un legs qui a transité par le compte de la commune.

013 : Assurance statutaire qui rembourse la commune sur les arrêts de travail selon conditions.

Il est observé une augmentation régulière des recettes avec la hausse notamment des produits des impôts et taxes, ce qui montre une dynamique à plusieurs niveaux : évolution des bases décidée par l'Etat, augmentation des taux décidée par les élus locaux, nouveaux foyers.

Plus de 50% des recettes perçues par la commune sont issues par les impôts et taxes, 30% participations de l'Etat, 10% contributions des familles aux services.

Produit des impositions directes/population

Le produit des impositions directes augmente chaque année du fait de l'évolution des bases décidée par l'Etat, des nouveaux foyers et de l'évolution des taux décidée par les élus locaux.

Le ratio de fiscalité est à 445€ par habitant en 2025 sur la commune, un montant moindre que les ratios de communes de même strate 3 500 à 10 000 habitants. Le ratio de Vieilleville est inférieur aux autres communes que ce soit au niveau départemental, régional ou national.

Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires

Perte de dynamique puisque la compensation a été figée, une moins-value significative.

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

Taxe dynamique chaque année, perception de 83 000€ supplémentaire entre 2024 et 2025.

Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties

Le taux est gelé depuis plusieurs années, la variation dans les produits s'explique par la variation des bases, éléments transmis par les services fiscaux de l'Etat.

Autres recettes d'origine fiscale

Attribution de compensation : mécanisme financier visant à compenser les pertes de recettes ou les charges supplémentaires subies par la commune du fait de son appartenance à l'EPCI par le transfert de compétences.

Service d'instruction des droits des sols : évolution du service. L'agglomération a formalisé une convention qui permet le paiement du service selon les prestations utilisées par les communes.

Droit de Mutation à Titre Onéreux : la commune perçoit une partie des ventes immobilières. Au vu du contexte immobilier tendu, un tassement significatif est observé et est à prévoir, perte de 70 000€ en 2 ans.

Taxe d'Aménagement : taxe payée par les propriétaires qui créent de la surface de logement (nouveau ou extension). Il est observé une reprise en 2025 après un tassement en 2024, ce qui est positif mais il est nécessaire de rester très prudent sur les recettes à venir.

Conclusion

La commune perd de plus en plus de moyens d'action sur les recettes, il est donc primordial de bien maîtriser les dépenses.

Charges réelles de fonctionnement

Madame le MAIRE apporte quelques éclairages sur les chapitres budgétaires suivants :

011 – Charges à caractère général : l'énergie a connu et continue de connaître une inflation lourde. Toutefois, il est observé entre 2024 et 2025, une réelle stabilité et une vraie maîtrise des charges à caractère général, résultats des efforts enclenchés. La commune a contribué également à isoler les bâtiments et renégocier certains contrats, ce qui a porté ses fruits.

012 – Charges de personnel : augmentation chaque année notamment liée :

- aux cotisations CNRACL en hausse pendant 4 ans (+ 3 points par an depuis 2025).
- aux cotisations d'assurance du personnel en hausse également.
- recours à du personnel extérieur pour remplacer le personnel absent.

- participation de l'employeur obligatoire à la prévoyance à hauteur de 50% des cotisations de base, avant la commune appliquait un forfait.
- poste vacant d'administration générale pourvu en cours d'année.
- GVT glissement naturel – évolution d'échelons, rémunération.

65 – Autres charges de gestion courante : subventions aux associations, indemnités aux élus (aucune évolution en 2025), contribution à l'école Sainte Jeanne d'Arc => évolution sur certaines charges liées à la loi. Le legs de M. DURAND est également affecté à ce chapitre puisqu'un reversement au CCAS et à l'association Les Toujours Jeunes a été effectué selon les conditions testamentaires.

Il est observé globalement une maîtrise significative des dépenses réelles de fonctionnement dans un contexte encore inflationniste.

Recettes d'investissement

FCTVA : En 2027, il est prévu un montant important du FCTVA du fait d'une opération d'investissement majeure à savoir la construction de la crèche municipale. En ce qui concerne l'extension de la maison de santé, la collectivité a opté pour l'assujettissement volontaire à la TVA.

Emprunt : 3 millions € en 2022 et 500 000€ en 2025 pour le financement de l'extension de la maison de santé. La crèche est auto-financée entre les subventions perçues et les fonds propres de la commune liés aux excédents des années précédentes.

Dépenses d'investissement

Montants significatifs en 2022 et 2025 liés à des investissements structurants pour la commune. L'Attribution de Compensation d'investissement a été perçue en une seule fois, en 2025.

Le déficit d'investissement sera compensé en 2026 par le versement des subventions, il s'agit du cycle normal de la constitution budgétaire.

La commune entretient une politique d'investissements à deux niveaux : des investissements chaque année de l'ordre de 500 000€ pour l'entretien régulier du patrimoine de la commune et des investissements structurants pour maintenir un niveau de service public de qualité.

Pour rappel, le montant total des investissements entre 2021 et 2025 s'élève à 9 millions d'euros et a été géré en grande partie par la gestion communale et les subventions. La commune a seulement emprunté 3.5 millions d'euros.

Structure de la dette et capacité de remboursement

Encours de la dette

Madame le MAIRE souligne que le ratio par habitant est supérieur à ceux observés au niveau départemental, régional et national mais cet indicateur est à mesurer car il faut tenir compte des investissements réalisés et autofinancés en majeure partie par la commune.

Annuité de la dette sur les recettes réelles de fonctionnement

La baisse de l'annuité de la dette a été freinée par le nouvel emprunt contracté.

Emprunts de la commune

3 emprunts se solderont en 2027 et 2028, un en 2027 et deux en 2028, dont deux emprunts à annuité constante, ce qui va avoir un impact positif sur les annuités.

2026 et 2027 seront des années où le recours à l'emprunt sera limité. Pour autant, la commune n'a eu aucun frein pour recourir à l'emprunt en 2025 car plusieurs propositions d'emprunts ont été formulées par différents établissements bancaires, preuve d'une bonne gestion et de bons indicateurs financiers.

La commune doit maintenir le cap sur la CAF brute en maîtrisant ses dépenses et en optimisant ses recettes qui permettront de poursuivre les investissements.

PARTIE 2 : Prospective 2025-2028

Contexte économique national

Selon les dernières publications de l'INSEE, l'évolution de l'indice des prix à la consommation en France montre un net ralentissement de l'inflation depuis 2023.

Toutefois, il est sage de rester prudent et mesuré dans un contexte national instable.

DILICO : les collectivités locales contribuent au redressement public de l'Etat. Vieillevigne n'entre pas dans ce dispositif donc pas de versement mais Clisson Sèvre Maine Agglo y contribue, ce qui par effet de ricochet, la commune en subira les conséquences.

Christian JABIER demande si la commune connaît la contribution de CSMA versée dans le cadre du DILICO.

Madame le MAIRE répond par la négative et ajoute que le dispositif n'est pas encore figé pour 2026 car la loi de finances n'est toujours pas votée. Le seuil d'éligibilité n'est d'ailleurs toujours pas arrêté.

La fusion des dotations de l'Etat à l'investissement semblerait être abandonnée.

La revalorisation des valeurs locatives s'établirait à + 0.8% en 2026.

DGF : gel pour les communes. Si une augmentation globale de l'enveloppe est votée, c'est que d'autres collectivités entrent dans le dispositif.

DSR : Vieillevigne en est bénéficiaire et cette dotation est dynamique selon une compilation de différents critères.

Damien MÉCHINEAU demande si la commune est certaine d'être encore éligible à la DSR.

Madame le MAIRE répond par l'affirmative, toutefois, le montant de l'enveloppe à redistribuer est incertaine.

La lecture, l'analyse et l'interprétation de l'ensemble de ces éléments restent toutefois très incertaines tant que la loi de finances n'est pas votée définitivement.

Budget primitif 2026 – Section de fonctionnement – Prospective 2025/2028

Madame le MAIRE rappelle qu'une analyse financière prospective a été réalisée en 2024 par un cabinet d'études.

Cette analyse est mise à jour avec les CA successifs réels. Il est observé que les chiffres sont plus favorables autant en dépenses qu'en recettes.

Le chapitre 70 en 2026 et 2027 augmente significativement du fait de la création de la crèche avec un financement CAF plus important.

Martial RICHARD s'étonne d'une prévision salariale à + 300 000€ entre 2025 et 2026.

Madame le MAIRE répond que cette augmentation est liée principalement aux recrutements du personnel crèche à compter du 1^{er} mars 2026, du GVT et des cotisations CNRACL en hausse.

Une projection des cotisations CNRACL a été réalisée de 2024 à 2028, fin de l'augmentation annuelle. Les cotisations augmentent à peu près de 20 000€ chaque année jusqu'en 2028, ce qui correspond à une augmentation d'environ 80 000€ entre 2024 et 2028.

Les niveaux d'épargne brute s'avèrent supérieurs aux prévisions.

Budget primitif 2026 – Section investissement – Prospective 2025/2028

Madame le MAIRE explique qu'il est prévu de continuer les projets initiés en 2025 à savoir :

- la végétalisation de la cour d'école publique Paul Emile Victor ;
- l'aménagement extérieur de la crèche ;
- l'aménagement voirie au village de la Navinolière ;
- la révision du PLU suite à l'approbation du SCOT en décembre 2025.

L'étude de faisabilité technique et économique a bien été menée en 2025 pour prévoir la rénovation des toilettes sur l'espace Paul Cézanne et ainsi les intégrer au bâtiment existant. La nouvelle équipe municipale pourra s'en saisir pour décider d'un éventuel plan d'actions.

Le programme liaisons douces correspond à un aménagement piéton sur la Rue d'Aigrefeuille. Cet aménagement devrait être éligible à la subvention départementale des aménagements de police.

Recettes d'investissement

Les subventions notifiées en 2025 pour les différents projets majeurs relatifs à l'extension de la maison de santé et la crèche seront en majorité perçues en 2026, le versement du solde intervenant après la réception des bâtiments. La réception de l'extension de la maison de santé a été réalisée mi-décembre 2025 et celle de la crèche début janvier 2026.

Les subventions notifiées s'élèvent à 830 000€.

Projet budget primitif 2026 du budget annexe – Lotissement communal

Madame le MAIRE indique que pour l'année 2026, le projet de lotissement communal nécessitera la réalisation d'études ainsi que le paiement des intérêts annuels liés à l'emprunt contracté. Celui-ci devra être intégralement remboursé en juin 2028.

Afin de financer ces opérations en 2026, une avance remboursable sera consentie par le budget principal de la commune au profit du budget annexe. À l'issue de l'opération, le budget annexe devra restituer au budget principal le montant de l'avance accordée.

Damien MÉCHINEAU précise que le projet avance grâce au lancement de différentes études nécessaires à sa concrétisation.

Approuvé à l'unanimité (27 votants).

2. Adhésion à la centrale d'achat spécialisée dans le domaine du numérique et des télécoms dénommée « CANUT »

Madame le MAIRE indique d'une économie pourrait être réalisée sur les forfaits mobiles en adhérant à une centrale d'achat dédiée au numérique.

Aujourd'hui, les forfaits mobiles s'élèvent à 424€ par mois. Pour le même service, en passant par la centrale d'achat, les forfaits s'élèveront désormais à 136€ par mois, soit une économie considérable sur un an.

Une cotisation annuelle de la CANUT est à verser de l'ordre de 180€ par an.

Damien MÉCHINEAU demande pourquoi la protection SOC mobile concerne 21 lignes au lieu de 14 précédemment.

Flavie HERPIN répond que cette option n'est à ce jour pas arrêtée par la commune. Il était préférable d'afficher le maximum en termes de coûts mais la question de faire souscrire toutes les lignes à cette protection contre les cyberattaques interrogent dans la mesure où des forfaits mobiles sont essentiellement utilisés pour des appels et des SMS.

André LEBRETON demande pour combien de temps les tarifs sont figés.

Flavie HERPIN se renseigne.

Depuis le conseil municipal, l'accord-cadre a une durée de validité jusqu'au 10 avril 2028, les tarifs sont révisables chaque année en fonction de l'indice Syntec.

Flavie HERPIN ajoute que cette adhésion permet d'importantes économies sur les forfaits mobiles. Il sera également intéressant d'analyser les autres accords-cadres pour optimiser d'autres achats à tarifs préférentiels notamment sur le matériel informatique, la sécurité, les logiciels, les photocopieurs.

Approuvé à la majorité (26 voix) et une abstention (1 voix - André LEBRETON)

3. Tableau des effectifs au 1^{er} février 2026

Madame le MAIRE explique que la mise à jour du tableau des effectifs s'effectue annuellement sur le conseil municipal de janvier.

A ce jour, le tableau des effectifs compte 42 postes ouverts, 32 postes pourvus et 30,98 ETP.

Aucune variation majeure n'est à noter par rapport à celui voté en janvier 2025. Le prochain tableau des effectifs tiendra compte des emplois créés pour la crèche.

Approuvé à l'unanimité (27 votants).

4. Décisions prises dans le cadre des délégations du Maire

Madame le MAIRE lit les décisions prises dans le cadre de ses délégations.

5. Motion de soutien pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes

Madame le MAIRE propose à l'ensemble des conseillers municipaux une motion proposée par l'AMF pour continuer le combat de la liberté locale. En effet, depuis plusieurs années l'action publique locale est contrainte par les normes qui alourdissent les projets. Il est de plus en plus compliqué de

mettre en œuvre des projets de manière simple face à la multiplication des normes qui génèrent des coûts financiers et des moyens humains.

L'AMF, suite aux discussions dans ses instances, propose de faire adopter une motion de soutien pour faciliter l'action publique locale.

Madame le MAIRE fait lecture de la motion.

Évelyne RAULET demande ce que font nos députés sur ces problématiques.

Madame le MAIRE regrette de ne pas les avoir entendus, c'est pourquoi elle propose cette motion.

Évelyne RAULET soutient cette motion et demande que tout cela cesse.

Madame le MAIRE explique que l'occasion nous est donnée ce soir pour porter notre voix.

Joël PHELIPPON demande si cette motion a déjà été remontée aux sénateurs et députés.

Madame le MAIRE répond par l'affirmative et ajoute que Vieillevigne n'est pas la seule commune à proposer cette motion, elle est partagée et adoptée déjà dans plusieurs communes. Une Assemblée Générale extraordinaire de l'AMF s'est tenue justement ce matin avec la présence de sénateurs et de députés. Il a été justement abordé les difficultés quotidiennes de l'action locale. L'AMF définit la République des Maires.

Approuvé à l'unanimité (27 votants)

Le Maire

Nelly SORIN



Le secrétaire de séance

Adrien REMAUD

